



REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 Mars 2019 à 19h

PROCES VERBAL

Etaient présents :

Liste « Vivre à PIERRES » :

Daniel MORIN, Patrick TESTE, Anne-Marie GALLAS, Carine ROUX, Jean-Louis GALA, Michèle CHÉRAMY, Clotilde PERCHERON, Maryline RENARD, Frédérique MARTIN, Philippe BUTEAU, Caroline RÉMONT

Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :

Christophe BIGNAUT Serge RENAULT, Hélène CAYUELA

Absents excusés :

Michel CRETON, pouvoir donné à Daniel MORIN
Martine DORÉ, pouvoir donné à Anne-Marie GALLAS
Sophie MAROUFI, pouvoir donné à Carine ROUX
Jean-Marc BODESCOT, pouvoir donné à Patrick TESTE
Christophe PETIT pouvoir donné à Jean-Louis GALA
Gérard CRASSIN, pouvoir donné à Hélène CAYUELA
Richard GAILLARD

Absents :

Christophe PETIOT, Nicolas LESOUDIER

Monsieur le MAIRE demande aux membres du Conseil avant de débiter la séance d'avoir une pensée pour Monsieur Claude CHASLES qui est décédé la semaine dernière. Monsieur Chasles était un ancien agent de la collectivité mais surtout un enfant de Pierres. Il a également une pensée émue pour son épouse et toute la famille et également pour Sophie Maroufi, sa nièce, conseillère municipale.

I/ Election du secrétaire de séance.

Frédérique MARTIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès-verbal du 12 Février 2019

le procès-verbal du conseil Municipal du 12 Février 2019 est approuvé à l'unanimité.

III/ Choix du Maître d'œuvre pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie

Monsieur le MAIRE explique qu'une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie a été lancée vendredi 1^{er} mars.

Trois cabinets d'architectes ont été sollicités :

- A3DESS 39, rue Virette - 72 400 - La Ferté Bernard (le cabinet d'architectes qui a réalisé l'étude de faisabilité)
- AMC Architectes 5 Rue Alfred Marchand, 72400 La Ferté-Bernard
- Ombre et Lumière 2, rue des trois détours 28 000 Chartres

La date limite de réception des offres était le vendredi 15 mars à midi

Deux offres ont été réceptionnées : A3DESS et AMC Architectes. Seule l'offre du cabinet A3Dess est recevable, AMC Architectes n'a pas effectué la visite du site obligatoire.

L'analyse a été réalisée lundi 18 mars selon les critères définis dans le cahier des charges.

Le cabinet d'architectes A3Dess sis 39, Rue Virette - 72 400 La Ferté Bernard dont l'interlocuteur est monsieur Barbier a obtenu la note suivante :

- 39 points / 45 pour la capacité technique du prestataire
- 40 points / 40 pour le prix (il est à signaler qu'étant le seul candidat ayant remis une offre recevable, la note la plus haute lui a été attribuée)
- 12 points sur 15 pour le planning proposé. Une négociation avait été entreprise concernant le planning, le cabinet n'ayant pas répondu à la date limite de réception des travaux (le chantier devant être réceptionné fin janvier). Monsieur Barbier du cabinet A3Dess a renvoyé un nouveau planning lundi 18 mars après-midi tenant compte des observations du maître d'ouvrage.

La note finale totale est donc de 91 points sur 100

Monsieur le MAIRE souligne que le planning est très serré, il ne faut pas perdre trop de temps au niveau du traitement administratif du dossier. Le choix des entreprises devra se faire avant le 14 juillet, afin de permettre un début des travaux mi-septembre en tenant compte du délai de préparation des entreprises.

Suite à la question de Madame Martin concernant le sort du personnel pendant ce chantier, Monsieur le MAIRE répond que ce sujet est encore à l'étude. Il est évident que les agents de la mairie ne peuvent rester travailler dans l'enceinte du chantier. Il est envisagé de mettre à la disposition la salle du conseil municipal. Ceci afin de laisser la salle du club aux associations.

Concernant les conseils municipaux, ceux-ci pourraient également se tenir provisoirement dans la salle du club. Monsieur le MAIRE précise que c'était le cas auparavant de 1997 à 2008.

Monsieur Buteau évoque l'exposition qui se déroule généralement pendant cette dernière période de l'année. Monsieur Gala répond qu'il est possible de la décaler après les travaux.

Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de commencer les travaux par l'installation de l'escalier hélicoïdal permettant l'accès à l'étage sans passer par le grand escalier de l'accueil.

La commission travaux s'est réunie le lundi 18 mars à 18h30 et a retenu A3dess pour un montant de 24 000€ HT.

Monsieur le MAIRE demande aux membres du conseil municipal de valider le choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie au vu de l'avis de la commission travaux et de l'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient le cabinet A3Dess pour effectuer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie pour un montant de 24 000€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

IV/ Informations diverses.

- Monsieur le MAIRE informe les membres du conseil que c'est l'assurance de la propriétaire de la Chaumine qui prend en charge la démolition du bâtiment.
- Monsieur Gala rappelle qu'il y a du théâtre le prochain week-end.

L'ordre du jour étant achevé, la séance du conseil municipal prend fin à 19h35.